



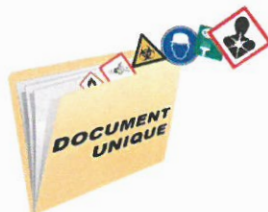
## **FONDS NATIONAL DE PREVENTION ET DOCUMENT UNIQUE**

Dans le cadre de sa politique de prévention de santé et sécurité au travail, le Centre de Gestion du Gard établit un partenariat avec le Fonds National de Prévention (FNP), afin de prévenir les risques professionnels des collectivités et établissements publics du département.

L'un des objectifs principaux du partenariat, établi sur 4 ans, étant la mise en place du Document Unique au sein des communes et établissements publics du Gard.

Ce partenariat permet également aux différentes structures de bénéficier sous conditions, d'une subvention permettant d'élaborer le document unique.

Le document unique est une obligation réglementaire (décret n° 2001-1016 du novembre 2001), c'est un outil de prévention au profit des agents, des collectivités et des employeurs publics.



La base commune de ce partenariat s'articule autour de 3 axes socles :

- **L'accompagnement** des collectivités dans la réalisation et la pérennisation de l'évaluation des risques professionnels
- **L'animation** de réseaux des acteurs de la prévention (8 séances de sensibilisation sur le département)
- **L'information** des collectivités sur les obligations, l'actualité réglementaire, des retours d'expériences et bonnes pratiques

Les modalités de la demande de subvention sont disponibles sur le site internet du CDG 30 :

[www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

Le Service de Prévention des Risques Professionnels du CDG 30 est à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution du dossier de subvention.

**Téléphone : 04 66 38 86 96**

**Mail : [prevention@cdg30.fr](mailto:prevention@cdg30.fr)**